

**Arrêté n°2024-17 fixant la composition du comité électoral consultatif pour l'organisation du renouvellement des représentants des personnels au conseil d'administration et au conseil scientifique de l'École normale supérieure-PSL**

**Le Directeur de l'École normale supérieure,**

**Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;  
**Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le comité électoral consultatif chargé d'assister le Directeur dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'administration et au conseil scientifique de l'ENS-PSL est composé des membres suivants :

Au titre des membre ès qualité :

- La directrice générale des services, présidente, ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- La ou le représentant désigné par le MESR ;

Au titre des représentants enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, membres du conseil d'administration :

- Jean-Louis HALPERIN
- Nicolas CHERON

Au titre des représentants élèves et étudiants, membres du conseil d'administration :

- Johanne LEBRUN-THAURONT
- Mathias ABITBOL

Au titre des représentants BIATSS, membres du conseil d'administration :

- Stella MANET
- Stéphane PATIES-GORIZZA.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site intranet de l'ENS-PSL.

Fait, le 29 mars 2024

Le Directeur

Frédéric WORMS

